



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 11 AVRIL 2014, PARIS

Présents ou représentés :

- ✓ Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, représenté par Monsieur Guy WAÏSS, Chef du service du budget, de la performance et des établissements, MENESR, DGESCO
- ✓ Monsieur Jean-Paul DELAHAYE, Directeur Général de l'Enseignement Scolaire, représenté par Monsieur Roger VRAND, Sous-Directeur, chargé de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives, MENESR - DGESCO
- ✓ Madame la Ministre en charge des Sports, représentée par Madame France PORET-THUMANN, Sous-Directrice de l'Action Territoriale, du développement des pratiques sportives et de l'éthique du sport
- ✓ Monsieur Thierry MOSIMANN, Directeur des Sports, Ministère en charge des Sports, représenté par Madame Mathilde GOUGET, Adjointe au chef du bureau DSB1
- ✓ Madame Claudie SAGNAC, adjointe au Directeur des Sports, Cheffe de service, Ministère en charge des Sports, représentée par Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Chargé de mission, Bureau DSB1
- ✓ Madame Valérie DEBUCHY, Doyenne de l'IGEN, Groupe de l'EPS
- ✓ Monsieur Paul-André TRAMIER, représentant le CNOSF et la F.F. de Badminton
- ✓ Monsieur Fernand NASARI, Proviseur du Lycée Jacques Decour, Paris 9e
- ✓ Madame Nadia BELDJOUTI, Principale du Collège Jacques Jorissen, Drancy
- ✓ Monsieur Pierre-Henri TISSERAND, Proviseur du LP Armand Guillaumin, Orly
- ✓ Madame Jacotte SELS, Professeur EPS, Collège Les Prés, Montigny Le Bretonneux
- ✓ Mademoiselle Sylvie APEL-MULLER, Professeur EPS, LP Pierre Vernotte, Moirans en Montagne
- ✓ Monsieur Gilles RODIA, Professeur EPS, Lycée Lumière, La Ciotat
- ✓ Madame Patricia GIANNO, Professeur EPS, Collège L. Bréa, Saint Martin du Var
- ✓ Madame Evelyne SALLANNE, Professeur EPS, Collège Cerdanya, Bourg Madame
- ✓ Monsieur Serge CHABROL, Secrétaire général – SNEP/FSU
- ✓ Monsieur Yann CHANDIVERT, Délégué national EPS - SE/UNSA
- ✓ Monsieur Paul RAOULT, Président de la FCPE, représenté par Monsieur Michel VINCENT

Excusées :

- ✓ Madame Catherine GAUDY, Directrice Générale des Ressources Humaines, représentée par Monsieur Jean GREVOZ, Chargé de mission, D.G.R.H. - MENESR
- ✓ Madame Myriam MENEZ, Secrétaire Générale - PEEP

A) Déclarations liminaires

Elue des AS - E. SALLANNE

Aucun élément pour comprendre le budget, notamment sur les questions des crédits d'animations. Documents à l'avance, mais difficultés à les analyser, demande d'explications sur quelques lignes

- Transports
- Animations sportives et compétitions régionales/districts
- Différenciation comptes combinés et national
- Écarts importants prévisionnel/réalisé

SNEP/FSU : S. CHABROL

Ce conseil d'administration se situe à une période charnière. Le SNEP-FSU intervient actuellement vers le nouveau Ministre, Benoit Hamon, pour que les engagements pris par Vincent Peillon concernant le sport scolaire soient suivis d'effets et ne puissent être remis en cause.

Pour nous, il est urgent de sortir au JO le décret confirmant les 3h et permettant le retour des cadres dans le giron de l'Education nationale. La circulaire d'application doit pour nous être conforme aux engagements pris par le Cabinet de V. Peillon. Elle doit notamment garantir la conception forfaitaire des 3h. Le SNEP FSU proposera deux vœux sur ces questions (vous les avez dans le dossier que je vous ai remis).

Ce n'est pas, contrairement à ce que nous pouvons lire dans une publication syndicale, pour des raisons électoralistes que le SNEP-FSU veut que ce décret et cette circulaire sortent vite mais parce que c'est l'intérêt des collègues, des AS et de l'UNSS. Dès la rentrée 2014, il ne faut aucun service sans AS, sauf demande du collègue concerné, comme le prévoit le décret. Au moment où vont se discuter les emplois du temps, les compléments de service, les services des TZR en AFA, etc. c'est fondamental et nous sommes en désaccord avec la proposition faites par le SE UNSA dans son bulletin d'une application repoussée d'un an.

Autre décret en instance, le décret simple sur l'indemnitaire issu des négociations sur le métier. Là aussi le SNEP-FSU sera vigilant pour que la victoire importante que représente l'officialisation par décret de l'existence de la coordination de district UNSS et d'une indemnisation afférente soit bien confirmée.

Enfin, cet après-midi devait se tenir une AG pour débattre et voter sur des modifications des statuts de l'UNSS. Nous demandons au nouveau Ministre de procéder à la convocation d'une nouvelle AG sur ce thème. Vous avez, Mesdames et Messieurs les administrateurs de l'UNSS, les propositions de modifications statutaires que fait le SNEP-FSU, dans notre dossier.

Nous rappelons notre demande du retour de tous les cadres de l'UNSS dans le giron de l'éducation nationale et la fin de leur détachement auprès de l'UNSS. Dans le dossier vous trouverez la note de notre conseil juridique qui montre que c'est tout à fait possible.

Sur l'ensemble de la problématique du sport scolaire du second degré persiste un débat entre les tenants d'une conception de service public du sport scolaire, avec un fonctionnement associatif « sui generis » qui a fait et continue de faire preuve de son efficacité, au sein et sous la responsabilité de l'éducation nationale. C'est ce fonctionnement original, son impulsion par l'Etat, qui résulte d'un choix politique, qui fait que le sport scolaire de second degré est actuellement le facteur principal d'accès aux pratiques physiques et sportives volontaires et à la vie associative pour un grand nombre

de jeunes de notre pays et notamment, mais pas seulement, de filles et les jeunes des milieux populaires.

C'est ce choix que le SNEP-FSU porte, c'est celui que V. Peillon a clairement défendu. Nous espérons qu'il restera celui du nouveau Ministre.

Car les pressions ne manquent pas pour d'autres choix, éloignant le sport scolaire du service public, voulant faire de l'UNSS une fédération comme les autres, voulant dissocier AS d'établissement et UNSS.

Le dossier que vient de sortir, dans son bulletin national, le syndicat majoritaire des chefs d'établissement est significatif à cet égard. Dossier uniquement à charge contre le sport scolaire de second degré et contre l'UNSS, destiné à faire peur aux principaux et proviseurs, entretenant volontairement la confusion entre ouverture d'une enquête (commission rogatoire) et mise en examen, etc. Je ne développe pas mais je dois noter que c'est la première fois qu'une organisation regroupant les chefs d'établissement, présidents des AS, produit un tel dossier où nulle part n'est rappelé un quelconque attachement au sport scolaire ni un quelconque intérêt de celui-ci. Mais nous ne confondons pas la direction de cette organisation qui entend peser sur le nouveau Ministre, et la masse des chefs d'établissement, attachés au bon fonctionnement des AS et à la présidence des AS de leur établissement.

Le SNEP-FSU poursuivra ses interventions avec la profession pour que les avancées obtenues dans l'intérêt du service public du sport scolaire soient confirmées et fassent l'objet de textes officiels, rapidement.

Ce CA va traiter des questions budgétaires, le SNEP FSU tient à rappeler son inquiétude quant aux difficultés financières de nombre d'AS. Certaines sont étranglées et une fois payées l'affiliation et le contrat pour les licences, ... quand elles le peuvent, elles n'ont plus les moyens de participer aux rencontres UNSS. C'est sans aucun doute une des raisons d'une augmentation du nombre d'AS non affiliées. Nous ne pouvons pas, comme administrateurs de l'UNSS faire comme si ce n'était pas inquiétant, nous devons réagir. Le SNEP FSU fait des propositions et nous y reviendrons dans le débat budgétaire.

SE/UNSA : Y. CHANDIVERT

Lors du Comité technique ministériel du mercredi 08 avril, nous apprenons que le décret 3h serait à la signature.

Cette annonce, tant attendue par certain ayant sabré le champagne il y a déjà de nombreux mois, n'efface en rien l'épisode survenu depuis début 2014 sur la circulaire d'accompagnement et les statuts Unss.

L'annulation de l'AG extraordinaire prévue ce jour montre bien la fragilité de régler l'affaire rapidement. Comme nous l'annoncions déjà en décembre et depuis deux ans maintenant, c'est un plus vaste chantier qu'il aurait fallu ouvrir pour une rénovation complète du sport scolaire de la maternelle au lycée. Innover, s'adapter aux nouveaux publics, prendre en compte le contexte budgétaire, réunir tous les acteurs, voilà qui aurait permis de dessiner un nouveau visage au sport scolaire français dans lequel l'Unss à toute sa place. La question même des actuels statuts ne doit pas être éludée. Ils continuent à nous interroger et nécessite de notre point de vue plus qu'un simple dépoussiérage.

Elections professionnelles oblige, certains ont brusqué, mis la pression, profitant de l'alternance politique pour faire passer en force leurs desideratas. Cette méthode n'est pas la nôtre au SE-Unsa. Au coup de force, nous préférons le dialogue social partagé et constructif. Ces pratiques renforcent l'isolement de l'EPS, comme nous avons pu le constater dans les chantiers métiers.

Pourquoi ne pas avoir pris plus de temps, pour programmer des assises du sport scolaire, pour consulter tous les collègues, pour consulter les élèves, les parents, les financeurs, les chefs d'établissements et ensuite redessiner collectivement les finalités et donc les moyens accordés au sport scolaire mais aussi d'en redéfinir les statuts.

Les conséquences de cette précipitation sont déjà connues : des cadres divisés, un immobilisme dans le quotidien des professeurs EPS. Un point positif tout de même pour les TZR se voyant enfin réaffirmé dans leur service le sport scolaire.

Je voudrais m'arrêter sur les questions importantes de responsabilités. Ainsi, l'absence du mot forfait dans le décret ne sera-t-il pas une difficulté supplémentaire pour les collègues qui dépassent leurs 3h ? Le jugement de l'accident d'escalade de Lyon ne reposera-t-il pas des questions de responsabilité à travers l'association sportive ? Quelles seront les conséquences pour la fédération Unss ? Ces sujets majeurs ne peuvent être balayés d'un revers de main.

Suite aux annonces du nouveau premier Ministre, le SE-Unsa s'inquiète de l'avenir financier de l'Unss. Les coupes budgétaires nous font craindre le pire quant aux subventions allouées à l'Unss à moyen et long terme.

Les dotations d'état aux collectivités sont à la baisse également. Nous pouvons craindre un désengagement possible de ces collectivités dans le sport scolaire, compétence très souvent facultative. C'est déjà le cas dans certaines collectivités dès cette rentrée. Par exemple la fin de la double licence pour les lycées de Bourgogne payée par le conseil régional.

Nous débattons tout à l'heure du budget mais la prudence est de mise pour les années à venir. Les collègues s'essouffent à organiser tout type d'actions pour faire rentrer de l'argent dans leur AS afin d'emmenner les élèves en compétition. De plus en plus témoignent de ce ras le bol et s'orientent vers de l'animation sportive intra-muros. Nous sommes ici pour alerter, c'est chose faite et malheureusement le fond de solidarité n'est pas suffisant. Ce fond de solidarité tant décrié par le syndicat majoritaire ...

Nous espérons que nous prendrons le temps d'approfondir les réflexions, afin de revoir les statuts de l'Unss et de trouver un consensus acceptable sur la circulaire pour une application en septembre 2015.

Le SE-Unsa demande donc au nouveau Ministre de l'éducation nationale que cette circulaire et ses statuts soient débattus plus longuement en associant je le répète tous les acteurs, c'est-à-dire tous les représentants présents autour de cette table aujourd'hui ainsi que les élèves, les collectivités, les salariés de l'Unss.

Il s'agit bien là de l'avenir du sport scolaire auquel nous sommes attachés.

B) Point de situation

Guy WAISS, Chef de service, directeur adjoint de la DGESCO

Un décret relatif à la participation des enseignants d'EPS aux activités sportives scolaires volontaires des élèves, conjointement préparé par la DGRH et la DGESCO, est présenté à la signature. Ce décret consacre un volume de 3h dans le temps de service des enseignants d'EPS à l'organisation, à la coordination et au développement du sport scolaire : lorsque les heures d'enseignement d'EPS diminuent, pour le sport scolaire dans les obligations de service des enseignants d'EPS, les 3h ne diminuent pas.

Une circulaire expliquera les modalités d'application.

Le décret reconnaît les districts, ce qui amène un autre décret en remplacement des décrets du 22 mai 1950 sur le statut des enseignants.

En effet, les enseignants ont un temps face aux élèves et exercent une série d'autres missions. Ce qui décline les rémunérations en :

- Heures postes
- Heures supplémentaires devant élèves rémunérées en HSA ou HSE

- Les autres missions étant rémunérées sous forme indemnitaire

Le décret qui donne droit à ces indemnités est prêt et doit être présenté en juillet.

Les coordonnateurs de district seront donc rémunérés sous forme indemnitaire.

Le chef d'établissement recevra une enveloppe poste, une en HS, une en indemnitaire.

Lorsqu'il souhaitera que la mission soit exercée sous forme de décharge de service, sa demande devra être soumise à l'accord du recteur.

Il n'y a pas lieu de penser que ces textes ne paraissent pas.

D'autre part ils ont une incidence directe sur les statuts de l'UNSS.

Dans le décret et la circulaire, il est indiqué que des enseignants pourront, auprès des recteurs et des IA-DASEN, consacrer tout ou partie de leur service au sport scolaire, en lien avec l'UNSS. Problème juridique à régler, que le Conseil d'Etat tranchera, les textes en vigueur empêchent la mise à disposition alors que pour les fédérations sportives, un statut particulier semblable est possible.

Les agents mis à disposition des recteurs et des DASEN ne peuvent pas être dirigeants, selon la direction des affaires juridiques. Un compromis a donc été proposé, point d'équilibre: Mise à disposition pour les cadres départementaux et adjoints régionaux, les directeurs nationaux et régionaux demeurant détachés.

Le budget tient compte de l'arrêt des rémunérations des cadres réintégrés, abondés sur le programme 141 (enseignants), à partir de septembre, les autres étant couvertes par le programme 230 hors titre II.

En conséquence :

- Les statuts modifiés iront au Conseil d'Etat, qui posera les questions
- Le budget tient compte des modifications prévues (40 détachés, les autres réintégrés)

Il faut bien mesurer l'exceptionnel bond en avant de la subvention de l'éducation nationale à 2 638 000€, par rapport à moins de 2 000 000 en 2013. D'autre part, il a été décidé de geler le prix des licences pour 2014. Pas de probabilité d'aller au-delà, la prudence est requise :

Pour l'instant les efforts demandés (SEGPA, LP) sont juste entendus.

Sur la question soulevée par le SNPDEN ;

Soit on continue à considérer que l'UNSS est une association particulière, ce qui est la position choisie par le ministère. Soit on rend cette association plus autonome, soit on transforme l'UNSS en service de l'Etat, ce qui empêche les subventions extérieures.

Questions :

Elue des AS : J.SELS

- Nécessité de mettre le sport scolaire dans une situation de stabilité et anticiper sur la parution des textes
- Opposition au terme d'immobilisme prononcé par le collègue du SE, rappel des réflexions menées depuis 3ans, avec les corps d'inspection, pour l'élaboration du PNDSS. Nécessité d'évoquer les aspects positifs.
- Les élus des AS sont tous très attachés à la présidence des AS par les chefs d'établissement, indispensable à la force et à la cohérence du projet. Les chefs d'établissement qui partagent ce point de vue sont nombreux, qui participent à la dynamique du sport scolaire.

Réponse : Guy WAISS

B. LEJEUNE avait engagé avec Vincent PEILLON, une négociation importante avec l'ensemble des corps de l'éducation nationale. Le décret EPS est certes important, mais il s'insère dans une grille statutaire très large. Des groupes de travail ont été constitués, cela prend du temps. Le décret d'EPS est particulier certes mais il impacte l'ensemble des métiers, ce qui prend du temps, de la concertation à la validation par le conseil d'Etat. Pas d'inquiétude, mais un peu patience est requise

SE/UNSA - Y. CHANDIVERT

Le dernier conseil régional de Nantes a été houleux, concernant la position des chefs d'établissement, le recteur en est parti suite aux propos du SNEP, il est donc nécessaire de respecter la position de chacun. « L'immobilisme » concernerait le décret, pas l'UNSS. Rappel du chantier « métiers », de la nécessaire application de l'ensemble des textes 2015.

C) Approbation du PV du CA du 10/12 2013

Unanimité

D) Résultat 2013

Laurent PETRYNKA, Directeur

- Remerciements à tous les administrateurs et l'équipe nationale pour la préparation des documents
- Précision : Les directeurs sont régulièrement informés des avancées du dossier les concernant.

1) Contexte

- 99% des académies ont mis en place un plan de développement
- Année 2013 record
- Soutien financier de l'Etat et des collectivités, présentes dans la gouvernance des conseils régionaux et départementaux
- Accords locaux avec le mouvement sportif

2) Commentaire général

- Le budget est tenu, avec un résultat de 330 642€, à mettre en perspective de 130 services, majoritairement en équilibre
- Les produits générés sont au service du sport scolaire : augmentation des crédits d'animation
- Selon les recommandations, les audits continuent
- Le processus de fusion des districts est en cours

3) Produits

«Décalages» par rapport aux prévisions

- Réintégration de Mayotte
- Augmentation des effectifs

Conseils régionaux : budgétisation trop prudente par rapport à la réalité

- Participation des AS : delta dû à la présentation non compensée
- CNDS incluant les financements DRCJS
- Apparaissent les budgets des échanges internationaux menés par les services
- Licences : recette supplémentaire de 473 791€ due aux raisons exposées et à l'augmentation de 2,5%

- Affiliation en baisse 120 à 130 AS en moins moitié public moitié privé
- Subventions : stabilité EN et ministre des sports. Remerciements pour l'attention particulière au sport scolaire
- Collectivités : hausse technique due à la fusion progressive
- Au niveau local, le ministère des sports via les services déconcentrés et le CNDS accompagne nos services

4) Charges

- Salaires : montant très proche des prévisions
- Fonctionnement : en baisse, due à l'entrée en année pleine du nouveau contrat informatique
- Communication : baisse sur ce chapitre, à la suite des demandes en instance. Remarque ; la proportion de la communication par rapport au budget est très en dessous des besoins normaux d'une structure comme l'UNSS, la moyenne s'établissant en général à 10%. Il y aurait lieu d'augmenter ce budget
- Crédits d'animation : détail :
 - 16 ME dépensés dans les régions
 - 8,3 ME sont consacrés aux transports des AS
- Fonds de solidarités : 36 000€ distribués après étude en commission à laquelle les représentants et élus nationaux participent
- Formation : volonté de faire vivre les conventions avec le MEN et les fédérations, part augmentée pour la formation des enseignants, en association avec les corps d'inspection
- Jeunes officiels : stabilité

Questions

Elu des AS – G. RODIA

Défaut d'affiliation des 130 AS : Il faut s'y pencher. Le contrat accompagné est une difficulté. Les AS éprouvent des difficultés financières qu'il faut analyser. Néanmoins le fonds de solidarité n'a pas été utilisé à plein. Certains services ont compensé, ce que les élus ont demandé de ne pas faire. Questions : Situation des demandes de fonds de solidarité, et vigilance au départ d'autres AS

Réponse : Laurent PETRYNKA

La perte constatée mais légère en affiliations ne suscite pas une grande inquiétude. Proposition de faire le point sur les raisons. Une analyse du contrat accompagné fera l'objet d'une présentation dans le cadre du budget 2014

E. ANDREASSIAN : Fonds de solidarité : les établissements sollicités, les directeurs recensent et mènent une pré-étude pour envoi mi-mai pour un regard plus pertinent de la commission.

Elue des AS : S. APEL-MULLER

- Difficulté de lecture du budget
- Distinction nécessaire des lignes entre le national et les services
- Sur les transports, explication à fournir
- Rémunération honoraires, et charges immobilières
 - Réponse : Laurent PETRYNKA
- Fin de la location du local d'entrepôt national
- Rémunération : avocats (essentiellement contentieux RH) et commissaire aux comptes

- Salaires : sont intégrés les salaires dits hors budget, et les indemnités journalières auparavant en ligne compensée
- Partenaires : parrainage, mécénats divers lignes et comités...

SNEP/FSU : S. CHABROL

L'examen du document « Réalisations budgétaires 2013 » doit être rapporté à la fois au prévisionnel 2013 et au réalisé 2012.

Recettes

Recettes propres

- achat des licences

Le prévisionnel 2013 avait été fondé sur l'effet mécanique de l'augmentation de 2,5% du prix de la licence appliqué aux recettes « achat de licences » enregistrées dans le réalisé 2012. Compte tenu des règles comptables internes, 4/10 du supplément de recettes attendu avait été budgété (soit 112 000 €).

La ligne budgétaire « licences » du réalisé 2013 met en évidence une hausse de 473 791 € par rapport au réalisé 2012. En retirant 112 000 € (effet mécanique de l'augmentation du prix de la licence, rapporté aux règles comptables internes), on constate une encaisse supplémentaire de 361 800 €. Peut-on estimer le nombre de licences supplémentaires achetées ? Est-ce lié à l'effet de l'augmentation des effectifs scolarisés qui entraîne mécaniquement une augmentation du montant du contrat (payé à l'UNSS) dans les établissements concernés par une hausse des effectifs scolarisés ? Est-ce lié au passage du contrat « aménagé » au contrat « normal », générant des recettes supplémentaires ?

- affiliations

Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013
761 250 €	758 762 €	754 758 €	742 300 €
	- 2 488 €	- 4 004 €	- 12 458 €
	- 31 AS affiliées	- 50 AS affiliées	- 155 AS affiliées

Nous devons connaître précisément ce que recouvrent ces chiffres :

- AS EPLE publics / AS établissements privés sous contrat
- Répartition des AS EPLE publics : collèges / Lycées / LP.

Le SNEP-FSU a demandé au Directeur national de l'UNSS de connaître la liste des EPLE où l'AS ne serait pas / plus affiliée à l'UNSS. Nous devons connaître les raisons qui conduisent les responsables de ces AS à ne pas respecter l'obligation réglementaire qui leur est faite : serait-ce le résultat du refus de quelques chefs d'établissement de signer, en tant que président de l'AS, l'affiliation de celle-ci à l'UNSS ?

- autres recettes

Par rapport au réalisé 2012, les « autres recettes » enregistrées passent de 451 394 € à 979 134 €. Soit + 529 134 € (+ 117 %). En réponse à l'interrogation du SNEP-FSU face à cette hausse spectaculaire, il a été répondu qu'il s'agissait uniquement de l'effet de présentation des comptes fusionnés (direction nationale, services régionaux et départementaux) et que les recettes liées aux contrats de partenariat étaient stables.

Cela justifie la demande que nous avons formulée et que nous réitérons devant le CA à savoir que, pour les lignes concernées par la fusion des comptes, nous demandons que soient dissociées ce qui relève du niveau national (ce sur quoi les instances dirigeantes de l'UNSS ont un pouvoir de décision) de ce qui relève des remontées des services régionaux et départementaux.

Rappel : le SNEP-FSU considère que le CA doit être en toute occasion informé et saisi pour tout ce qui concerne les contrats et autre partenariats qui engagent l'UNSS, tant sur les aspects financiers que sur les contraintes liant l'UNSS à ces partenaires.

Subventions

- Ministère de l'Education Nationale

La subvention du MEN à l'UNSS au titre du budget 2013, globalisée pour la première fois, traduisait une baisse globale de 536 204 €. Mais, compte tenu notamment de l'augmentation du CAS pension appliquée aux salaires des fonctionnaires détachés (+ 493 604 €), la subvention de fonctionnement (hors salaires des fonctionnaires détachés) a – de fait – diminué de plus d'un million d'€.

- Ministère des Sports

Le réalisé 2013 confirme la baisse de 3,6% de la subvention de ce ministère (- 35 100 €).

- autres provenances

Si nous prenons acte des informations relatives aux subventions des collectivités territoriales (essentiellement conseils généraux et régionaux) pour un montant de plus de 8 millions d'€ ainsi que des autres subventions allouées à un niveau décentralisé (essentiellement CNDS) pour un montant de près d'1,5 million d'€, nous persistons à contester la prise en compte de ces sommes tout comme celles regroupées dans le chapitre « participation des AS » dans les budgets soumis au débat et à l'avis du Conseil d'Administration et – en dernier recours – de l'Assemblée Générale de l'UNSS. D'autant que cet affichage aboutit à des confusions (sur lesquelles nous reviendrons) dans la présentation des sommes allouées à « l'animation sportive et aux compétitions départementales et régionales ».

Dépenses

- salaires

Nous avons demandé au Directeur national des explications de la contraction des lignes budgétaires correspondant aux salaires « direction nationale » (- 92 500 €) et aux salaires « services régionaux » (- 108 600 €), d'autant que sur le document établi par le Commissaire aux Comptes le nombre d'emplois de droit privé est stable et qu'en plus, il y a – à l'intérieur de cet effectif – une augmentation de la qualification des emplois.

Concernant l'augmentation de 493 604 € de la ligne budgétaire dévolue aux salaires des 178 cadres détachés, peut-on savoir la part de celle-ci correspond à l'effet de la hausse du CAS pension ?

Par ailleurs, peut-on savoir sur quelle ligne budgétaire sont imputées les indemnités de sujétion allouées aux cadres UNSS ?

- fonctionnement général

Quelques interrogations concernant certaines augmentations :

- sous-traitance générale, maintien logiciels et réseau (+ 20%)
- crédit-bail parc informatique (+ 27%)
- rémunérations intermédiaires honoraires (+ 9%)
- Animation sportive

Nous exigeons que soient différenciées les sommes constituant la ligne « animation sportive et compétitions départementales et régionales » (nous demandons la modification de l'intitulé actuel de la ligne « animation sportive et compétitions régionales ») :

- ce qui relève de la redistribution des sommes versées par les AS à l'UNSS nationale (achats des licences et affiliations)
- ce qui relève des subventions perçues localement (soit par les services déconcentrés de l'UNSS, soit directement par les AS) et émanant des collectivités territoriales, du CNDS, etc...

Cette exigence de transparence ne peut être contournée.

Le budget consacré aux compétitions internationales bondit de 194 208 € à 521 797 € (+ 327 500 €, soit + 168%). Il est nécessaire de connaître précisément ce que recouvre ce budget : sport(s) concerné(s), nombre d'équipes et effectifs (élèves, accompagnateurs) concernés, lieu(x). Nous avons déjà évoqué un nécessaire débat en CA ou en AG sur cette question de la place et du rôle de la dimension internationale du sport scolaire du second degré: nous renouvelons notre demande.

Réponse : Laurent PETRYNKA

- Remerciements du constat d'échanges via les audiences
- AS en situation difficile. Après les observatoires, nos services seront sollicités pour les démarches d'accompagnement à effectuer
- Accord pour distinction de lignes nationales et locales
- Contrats : ils sont soumis aux instances
- Communication : deux problèmes, réglés, à Nice et pour le CF aviron indoor
- Salaire : ancienneté et augmentation des cotisations de pension civile
- Animation : 5,2 ME de la DN, reste 13,4 ME, dont 8,3 ME consacrés aux transports
- Relations internationales : accord pour en discuter. A la fois politique nationale et locale, soutenue par le ministère des sports. La logique locale est légitime et en progression. Part nationale modeste, l'augmentation due aux championnats du monde organisés additionnés des dépenses locales. La France est candidate chaque année à l'organisation d'un championnat international, qui impacte l'activité économique du territoire d'implantation et abondée par les délégations étrangères.

SE/UNSA : Y. CHANDIVERT

- Satisfaction des échanges avec la DN
- Satisfaction du fonds de solidarité
- Quelques cas d'affiliations bloquées, ou les établissements font le choix d'animations sans affiliation et licence

Elue des AS : E. SALLANNE

- Ecart entre budget et documents comptables
- Variation des fonds de réserve – 300 000€ cette année, 600 000€ l'année dernière. Quelle norme légale faut-il appliquer ? Une partie ne pourrait-elle pas être utilisée aux crédits animation ?
- Règle des 70/30. Existe-t-il des régions qui n'ont pas bénéficié de ces crédits, n'ayant pas réalisé les actions pour les publics cibles ?

Réponse : Guy WAISS

En général, il faut en fonds disponible entre 1 et 2/12ème du budget

Fonds de réserve, pas de règle légale. Cependant inquiétude à moins de 15 jours en fonds de roulement.

Il est sage que le fonds disponible UNSS augmente. Mais lorsqu'on est soutenu par les collectivités, celle-ci peuvent s'interroger sur la légitimité des subventions.

Réponse : Laurent PETRYNKA

- Il n'y a pas trop d'argent dans les caisses. La présentation nationale additionne les 130 comptes, ce qui constitue une moyenne de 40 000€ par service.
- Sur les 30% : réunions bilatérales avec chaque DSR, avec entretien sur tous les sujets. En tant que garant de l'application des directives du MEN et de la COMS, la question de ventilation des crédits est abordée. Au terme de 3 ans, il n'est plus recevable de ne pas initier une offre spécifique ; si c'est le cas, il serait légitime de faire bénéficier une autre région des crédits.

E. DECRENISSE

Explications sur les répartitions entre les lignes. Cependant les totaux sont parfaitement identiques

E) Vote du compte de résultat 2013

Contre : 0
Abstention : 7
Pour : 11

F) BUDGET 2014

Présentation par Laurent PETRYNKA, Directeur National

Eléments généraux

- Baisse due à la réintégration d'une partie des cadres
- Réaffirmation du soutien de l'Etat et des collectivités
- Gel du prix des adhésions
- Poursuite de la fusion des comptes de district
- Montant 42 150 145€

Licences

- Petits établissements : pour un paramètre à 250, augmentation du contrat en conséquence. Le contrat permet la gratuité à partir du 15ème élève
- En lycée pour 1200 élèves, contrat à 1704€. Proposition de maintien
- La proposition de paramétrer le contrat des LP de 18 à 16 impacterait les recettes de 103 000€.

La question est : l'augmentation de la subvention du MEN doit-elle impacter l'aide aux animations ou le tarif des licences ?

- Contrats accompagnés :
 - Une partie importante est passée en contrat normal, naturellement
 - Les AS concernées sont passées de 13 749 élèves à 15 184 élèves

- Le passage au contrat normal a également progressé

Le contrat accompagné mène donc à plus d'activité. Seule la question sur son tarif peut être envisagée, par sa disparition.

En conclusion, le choix se situe entre la baisse des recettes d'adhésion ou le maintien des crédits d'animation

Autres éléments

Produits :

- Baisse des recettes propres
- Baisse de la subvention MEN lié à la fin de détachements
- MS légère baisse
- Prévision prudente des aides territoriales et du CNDS
- Charges :
- Conséquence de l'arrêt de détachements
- Stabilité des salariés de droit privé, 30 personnes ont été promus à l'ancienneté et 10 par la CAPA
- Stabilité en fonctionnement, rénovation progressive des locaux de la DN
- Légère hausse en communication
- Animation : en hausse
- Formation en augmentation, notamment pour accompagner les demandes en académie pour les enseignants

Commentaires : G. WAISS

On constate que la marge de manœuvre due à l'augmentation de la subvention permet de geler l'augmentation du prix des licences et de consacrer plus de moyens à l'animation. Les propositions sont entendues, sous réserve d'une pérennisation de la subvention et du fait qu'il est difficile de revenir à une augmentation après un gel d'un an des tarifs. Il pourrait s'agir des établissements qui ont des difficultés à licencier en nombre, soit des établissements qui rentreraient dans une politique nationale privilégiée.

Les questions seront posées au cabinet

Pour l'instant :

- Oui à l'augmentation des crédits d'animation
- Oui au gel du prix des licences

Tout en étant sensible aux autres propositions.

Questions

Elue des AS : P. GIANNO

Baisse des contrats pour les LP, qui pourrait ne pas être compensée par la ligne des crédits d'animation, mais sur l'économie réalisée par la fin des détachements

Regret que la ligne affiliation/abonnements ait déjà entériné la non affiliation de certains établissements

Recettes

L'examen du document « Budget prévisionnel 2014 » doit être rapporté à la fois au réalisé 2013.

Subventions

Ministère de l'Education Nationale : la subvention du MEN, différenciée entre ce qui relève d'une part des salaires des fonctionnaires détachés et d'autre part de la subvention de fonctionnement, est réduite de 2,8 millions.

Nous avons interrogé le Directeur national sur l'interprétation qu'il convenait de faire de la ligne « salaires des fonctionnaires détachés ». En effet, sur la base d'un coût mensuel moyen d'un cadre soit 7095 € toutes charges incluses, il était possible de concevoir qu'étaient budgétés :

- le financement de 178 emplois de cadres détachés de janvier à août 2014
- le financement de 11 emplois de cadres détachés de septembre à décembre 2014.

Le Directeur nous a indiqué que telle n'était pas l'interprétation qu'il convenait de faire ! Le Ministère ayant indiqué que 138 cadres seraient réintégrés à l'Education Nationale à compter du 01/09/2014, quarante restant en position de détachement. Vous savez que le SNEP-FSU a – de façon constante – contesté le détachement des cadres et revendiqué le retour de tous à l'Education nationale. Il constate que, sans aucune modification statutaire, il est possible de permettre le retour à l'EN de 138 cadres : le SNEP-FSU persiste à affirmer que toutes les dispositions réglementaires en vigueur permettent d'affecter les 178 cadres à l'Education nationale. Il continuera à agir dans ce sens comme il l'a fait avec les représentants des cadres porteurs de cette exigence unanime des collègues concernés.

La subvention de fonctionnement du MEN à l'UNSS, à nouveau affichée, au titre du budget prévisionnel 2014 est rehaussée au niveau de ce qu'elle était avant le début des baisses successives enregistrées à partir du budget 2010 de l'UNSS. C'est une décision que le SNEP-FSU apprécie comme le résultat de son activité permanente et constante : il tient à rappeler qu'il a – seul avec les élus des AS – voté contre les budgets successifs qui entérinaient ces baisses et qu'il a menées nombre d'initiatives avec la profession pour les dénoncer et exiger une aide au fonctionnement de l'UNSS à la hauteur des besoins et des enjeux du sport scolaire du second degré, notamment pour faire face aux charges financières accrues des AS et des districts.

La ligne budgétaire « Ministère de l'Education nationale – Fonctionnement » traduit une hausse de près de 1,2 million d'euros qui doit être utilisée pour financer les mesures visant à redonner aux AS les moyens de leur fonctionnement et de leur développement et ce, dans le cadre de l'UNSS : le SNEP-FSU a fait des propositions, notre lettre au ministre qui les contient est dans le dossier remis à chaque administrateur, nous souhaitons qu'elles soient étudiées et soumises au vote.

- Ministère des Sports : nouvelle baisse (de 16 600 €).
- autres sources

Revenir sur les subventions attendues émanant des collectivités territoriales, etc... : il ne s'agit que d'estimations, de « spéculations » soumises à des aléas. Les réductions des dotations d'Etat aux collectivités peuvent entraîner une baisse de celles-ci, le budget ne peut pas être bâti sur ces spéculations.

Recettes propres

- Achat des licences

Le projet de budget prévoit le gel du prix de la licence, exigence ministérielle positive, adossé à un double maintien : maintien du nombre de licences achetées et maintien des modalités de prise de ces licences.

Le SNEP est satisfait de la non-augmentation qu'il avait réclamée mais demande que ses autres propositions (cf. courrier) soient examinées et que l'estimation des recettes en tienne compte

- Affiliations

Le projet prévoit simplement que la baisse serait enrayée. Comment ne pas se donner les moyens de convaincre les AS des EPLE publics qui ont renoncé à retrouver l'UNSS, (ce qui, en plus est obligatoire).

Dépenses

On doit d'abord examiner les recettes et en tirer les conséquences (pour envisager les dépenses) si les ou certaines propositions du SNEP étaient enfin prises en compte.

- Animation sportive et compétitions

Il faut revenir la présentation de la ligne « animation sportive et compétitions départementales et régionales ». D'autant que cette ligne ne permet nullement de savoir si l'augmentation de la subvention de fonctionnement du MEN à l'UNSS profite massivement aux AS comme nous le demandons.

Nous refusons qu'au nom de la globalisation, soit mélangé ce qui relève de la responsabilité politique de l'UNSS nationale (redistribution) et des prérogatives du CA et surtout de l'AG et de ce qui relève des choix des collectivités territoriales ou du CNDS (sur lesquels les instances dirigeantes de l'UNSS n'ont pas de prise).

SE/UNSA : Y. CHANDIVERT

- Plus que les termes du contrat, il faut reconsidérer l'offre sportive aux LP. Réflexion à mener également en lycées.
- Salariées de droit privé : y-a-t-il des mouvements ?
- Accentuation nécessaire de la ligne manifestations promotionnelle, par rapport aux organisations internationales qui touchent très peu et toujours les mêmes.

Elue des AS : J. SELS

Le gel des licences et l'augmentation des crédits d'animation sont des points positifs. Se pose la question de la modalité, notamment pour les AS en difficulté particulièrement les LP, qui n'est pas une question de dynamisme, car ils participent aux championnats, c'est une question de surcoût à un moment. Il conviendrait d'examiner avec les directeurs la nature des difficultés, afin de faire des nouvelles propositions de modalité.

Réponse : L.PETRYNKA

Les analyses sur le contrat accompagné seront transmises

Les remarques sur le fonds de solidarité sont les mêmes que celles de la commission : prime à ce qui marche ou au manque d'argent, mais qui ne marche pas. C'est la raison de la constitution de critères. Un rappel a été fait aux régions qui n'ont pas relayé le dispositif.

Sur le poste de DSI, en accord Christian ROUSSEL : les enjeux de l'appel d'offres du contrat, ont nécessité une attribution à temps plein sur la question de la transition, ce qui ne sera plus justifié. Le DSI existera toujours, il y aura toujours un intervenant national.

Réponse G. WAISS

Proposition de l'administration : validation de la subvention de fonctionnement, permettant le gel du prix des licences sans changer le dispositif des contrats accompagnés et sans effort particulier pour les LP.

Propositions présentés par le SNEP/FSU

1- Permettre aux AS le choix d'acheter les licences soit individuellement (plein tarif), soit dans le cadre du contrat, avec la possibilité pour une AS ayant opté pour l'achat de licences individuelles de basculer dans la formule contrat.

2 - Modifier les critères pour le calcul du contrat :

- Pour les cités scolaires Lycée/LP (2 identifiants au RNE mais où les moyens humains sont mutualisés), regroupement des effectifs pour calculer le montant contrat ; dans ce cas, pas de plafonnement de l'effectif à 1 000 et application du paramètre « lycée ».
- Ne pas tenir compte des effectifs SEGPA et ULIS dans les collèges concernés tout en maintenant bien évidemment la possibilité de prise de licences pour ces élèves.
- Modification du paramètre de calcul du contrat pour les Lycées Professionnels: passage de 18 à 16.

Réponse G.WAISS

Cités scolaires : la question est : y-a-t-il un CA ou 2 ? Si 1 CA, alors un seul établissement et un seul contrat. En revanche on peut encourager la fusion.

G/ Vote des propositions présentées par le SNEP/FSU

1/ Ne pas tenir compte des effectifs SEGPA/ULIS

Pour 19
Proposition adoptée

2/ Autres propositions

Abstention : 2
Pour : 7
Contre : 10
Proposition rejetée

Sous réserve des incidences de l'adoption de la proposition précédente, l'administration votera le budget. La diminution de la ligne recettes pourrait être compensée par un prélèvement sur les fonds de réserves.

H/ Vote du budget :

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

SNEP/FSU : S. CHABROL

Explication de vote :

- Effort sur la subvention
- Débat prévu à l'AG
- Retour d'un certain nombre de cadres à l'EN

L. PETRYNKA : commentaires

1/ la communication est bien en lien avec l'activité du sport scolaire dans toutes ses dimensions

2/ personnels de droit privé : 2 emplois en moins à la DN, 2 de plus en local.

I/ Questions sportives

Elue des AS : S. APEL-MULLER

Equipes mixtes dans de nombreuses activités et conséquences sur l'accès aux CF pour des garçons dans certains cas

Réponse : L.PETRYNKA

- Importance de participer aux politiques publiques d'accès des filles au sport. Des choix forts ont été faits en mixité ou parité étudiées dans chaque commission et du point de vue réglementaire, même si les équipes peuvent participer dans tout format jusqu'en académie.

Réponse : G. WAISS

- Volonté de lutter contre les stéréotypes de genre tels que les métiers préparés en LP qui déterminent leur population.

Journée du sport scolaire

C. AUDEGUY (MEN)

Conformément à la note de service, engagement en 2014 sur la santé avec le CNOSF. Projet d'engagement en 2015 sur la semaine européenne du sport. Groupe de pilotage présidé par R. Vrand (DGESCO)

SNEP/FSU : S. CHABROL

A nouveau thème de la santé. Attention à ne pas faire d'un élément de culture un élément uniquement de santé publique. Le SNEP avait proposé le thème de la discrimination.

CNOSF : P.A. TRAMIER

Outre le vrai souci de santé publique, attention au créneau que prendrait le secteur privé au détriment du secteur sportif associatif.

IGEN : V. DEBUCHY

Le rapport d'état du handicap à l'école préconise le thème : « ensemble avec nos différences »

Question administrative

Assurances : L. PETRYNKA

Vu les recommandations de la cour des comptes et le rapport de l'IGENR sur la fonction achats, des règles sont mise en place progressivement. Le montant du contrat d'assurances est de 120 000€ au niveau national et 60 000€ pour les services.

Les sommes justifient un appel à la concurrence, nonobstant la satisfaction pour l'assureur actuel d'autant qu'il est partenaire (à hauteur de 250 000€). Le risque existe en conséquence, de la perte de partenariat.

Réponse G. WAISS

Plus une association est dépendante de la collectivité publique, plus on considère qu'elle doit passer des appels d'offres ou de concurrence. Il faut donc y recourir, même par une procédure simplifiée.

J/ Vœux présentés par le SNEP/FSU

1/ « Informé de l'adoption par le Comité Technique Ministériel, le 27 novembre 2013, du décret relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires, et de la validation de celui-ci par le Conseil d'Etat, le Conseil d'Administration de l'UNSS émet le vœu d'une publication rapide de ce décret ainsi que de la circulaire d'application correspondante.

Le Conseil d'Administration tient à rappeler son attachement à ce que les 3 heures consacrées au sport scolaire dans le service des enseignants d'éducation physique et sportive soient considérées de façon forfaitaire : il en va notamment de l'existence, de la qualité et de la pérennité des rencontres organisées dans le cadre de l'UNSS du district jusqu'au niveau national. »

Vote

Pour 7

Abstention 1

Ne prend pas part au vote : 9

« Afin de conforter la place et le rôle du service public du sport scolaire du second degré organisé dans le cadre des AS et de l'UNSS qui les fédère obligatoirement, le Conseil d'Administration se prononce pour que tous les cadres (directeurs et adjoints des services départementaux et régionaux, directeurs nationaux adjoints) soient affectés au sein de l'Education nationale et placés auprès de l'UNSS.

Dans cette perspective, le Conseil d'Administration tient à souligner l'importance de leur rôle et de leur fonction : les responsabilités, les tâches et les obligations qu'ils assument doivent être reconnues tant du point de vue de leur déroulement de carrière que du système indemnitaire qui doit être maintenu et revalorisé. Il demande, par ailleurs, que l'appel à candidatures pour les postes vacants ou susceptibles d'être vacants soit publié au BO dans les meilleurs délais. »

Vote

Pour : 6

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 10